

PRENDRE
LE VIRAGE
DU SUCCÈS

PRENDRE LE VIRAGE DU SUCCÈS

**L'école orientante :
un concept
en évolution**



1999 - 2000



Programme de soutien à l'école montréalaise



Québec 



**PRENDRE
LE VIRAGE
DU
SUCCÈS**

**L'école orientante :
un concept
en évolution**

1999-2000

Responsable du projet d'évaluation

GILBERT MOISAN
Direction de la recherche

Recherche, analyse et rédaction

JULIE DUBÉ
Professionnelle de recherche

Révision linguistique

Services linguistiques du
ministère de l'Éducation

Nous remercions M^{me} Michèle Violette, M. Yvon Rodrigue et M^{me} Johanne Lévesque, qui ont participé au comité de lecture.

Nous remercions également M^{me} Mado Desforges, membre de l'équipe des ressources professionnelles du programme de soutien à l'école montréalaise et responsable pédagogique de la mesure *École orientante*, pour sa contribution à la réalisation de la présente recherche.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2000 — 00-0264

ISBN 2-550-36105-9

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2000

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
PREMIÈRE PARTIE : ESSAI DE DÉFINITION DE L'INFORMATION ET DE L'ORIENTATION.....	5
DEUXIÈME PARTIE : DIFFICULTÉS ET BESOINS D'ORIENTATION CHEZ LES JEUNES.....	9
2.1 DIFFICULTÉS D'ORIENTATION.....	10
2.2 ILLUSTRATION DES BESOINS D'ORIENTATION.....	12
TROISIÈME PARTIE : SITUATION ACTUELLE DE L'ORIENTATION ET DE L'INFORMATION.....	17
QUATRIÈME PARTIE : AVENIR DE L'INFORMATION ET DE L'ORIENTATION.....	23
4.1 OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS.....	23
4.2 CHOIX MINISTÉRIELS.....	26
4.3 PROSPECTIVES.....	28
CINQUIÈME PARTIE : ÉCOLE <i>ORIENTANTE</i>.....	31
5.1 CONCEPTIONS DE L'ÉCOLE <i>ORIENTANTE</i>.....	31
5.2 ESSAI DE DÉFINITION DU CONCEPT D'ÉCOLE <i>ORIENTANTE</i>.....	36
CONCLUSION.....	41
BIBLIOGRAPHIE.....	45

INTRODUCTION

La pratique de l'orientation a débuté dans les années 30 au Québec. Elle s'est développée durant la Révolution tranquille pour prendre son essor dans les années 60 dans le milieu de l'éducation, grâce au rapport Parent. Dans la réforme inspirée par ce rapport, une place particulière était accordée à l'orientation en milieu scolaire.

La commission Parent estimait que le processus d'orientation devait commencer dès le début du secondaire en invitant les élèves à explorer les divers champs de connaissances et à expérimenter leurs habiletés; qu'il devait se poursuivre en invitant les élèves à faire des choix graduels et en procédant par essai et erreur sur des choix de cours, avant de passer aux grands choix de profession¹.

Au début des années 70, l'orientation connaît ses heures de gloire au Québec². Les conseillères et les conseillers d'orientation sont de plus en plus présents dans les écoles. En 1981, un cours destiné à faciliter le choix d'une profession chez les élèves du secondaire fait son apparition : l'éducation au choix de carrière.

Durant ces années, le passage d'un échelon à un autre dans le système éducatif ou de la formation à l'emploi se faisait d'une manière plus ou moins automatique³. Les emplois se caractérisaient par leur permanence : les gens en obtenaient un dès la fin de leurs études et pouvaient le conserver toute leur vie, sans nécessairement avoir besoin de se former continuellement.

Aujourd'hui, le marché de l'emploi tend à se définir autrement. Les entreprises réduisent leur personnel permanent pour faire appel à un personnel contractuel et temporaire, ce qui diversifie les liens entre les employeurs et les employés et employées. La concurrence mondiale fait augmenter le besoin d'une main-d'œuvre qualifiée et informée⁴. Aujourd'hui, il est de plus en

-
1. CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Rapport annuel 1987-1988 sur l'état et les besoins de l'éducation. Le rapport Parent, vingt-cinq ans après*, Québec, 1988, p. 91.
 2. Denis PELLETIER, Raymonde BUJOLD et autres. *Pour une approche éducative en orientation*, Québec, Gaëtan Morin éditeur, 1984, p. 23.
 3. ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. *Choisir son avenir. Les jeunes et l'orientation professionnelle*, Paris, Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement, 1996, p. 7.
 4. *Ibid.*, p. 9.

plus rare qu'on occupe le même emploi toute sa vie et il est important de se former continuellement. La carrière se caractérise, d'une part, par une série de passages entre la formation et l'emploi et, d'autre part, par la formation continue. Cette formation permet de demeurer qualifié, condition indispensable aujourd'hui pour avoir des possibilités d'avancement ou obtenir plus facilement un emploi.

Le système d'éducation québécois s'est aussi modifié depuis les années 60. Comme la formation continue était de plus en plus présente dans la vie des travailleurs et des travailleuses, il en a résulté une multiplication, une précision et une diversification des programmes de formation⁵. L'orientation scolaire et professionnelle a changé. « Ce qui auparavant s'avérait comme une aide à la définition du parcours scolaire s'est complexifié pour devenir une aide à construire des compétences qui permettront à l'individu de s'orienter dans un contexte d'incertitudes et de s'adapter constamment à de nouvelles réalités⁶. » Si on veut composer avec les nouvelles réalités du monde du travail, comme l'augmentation du nombre de parcours scolaires, leur diversité et la formation continue, « une information et une orientation adéquates, quasi personnalisées, s'avèrent de première importance pour faire des choix éclairés et appropriés⁷ ».

Cependant, depuis quelques années, de nombreuses compressions budgétaires ont touché les services complémentaires et, par conséquent, ceux d'information et d'orientation scolaires et professionnelles. Le nombre de conseillers et de conseillères d'orientation de même que de conseillers et de conseillères d'information a beaucoup diminué dans les écoles. De plus, avec la réforme amorcée ces dernières années, le cours d'éducation au choix de carrière est amené à disparaître. Il y a lieu aujourd'hui de se questionner sur nos choix collectifs par rapport aux

5. *Choisir son avenir. Les jeunes et l'orientation scolaire et professionnelle*, p. 9.

6. ORDRE PROFESSIONNEL DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES D'ORIENTATION DU QUÉBEC. *Une orientation adéquate : un préalable vers l'insertion, la formation et l'emploi*, mémoire présenté à la Commission des affaires sociales dans le cadre de la consultation publique sur la réforme de la sécurité du revenu, Montréal, mai 1997, p. 7.

7. CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *L'insertion sociale et professionnelle, une responsabilité à partager*, Québec, 1997, p. 54.

services essentiels que sont l'information et l'orientation scolaires et professionnelles. Étant donné les besoins actuels des jeunes à cet égard, les services offerts sont-ils satisfaisants? De plus, comment se définiront-ils dans le système éducatif de demain, qui est amené à changer avec la réforme amorcée en 1996?

Avant de situer la contribution de l'information et de l'orientation scolaires et professionnelles dans le système scolaire, il importe de tenter de définir le processus d'orientation. C'est ce qui sera fait dans la première partie du présent document. Dans la deuxième partie, il sera question des difficultés éprouvées par les jeunes et de leurs besoins par rapport à leur démarche d'orientation. Ainsi, nous pourrons non seulement déterminer si les services actuels sont appropriés, mais aussi préciser comment ils pourraient répondre de manière satisfaisante aux besoins et aux difficultés des élèves. Dans la troisième partie, nous verrons quelle est la situation actuelle de l'information et de l'orientation scolaires et professionnelles dans les écoles. Il sera question des services offerts de même que des professionnels et professionnelles et des enseignants et enseignantes d'éducation au choix de carrière qui les donnent. Par la suite, dans la quatrième partie, nous verrons les changements apportés par la réforme par rapport à l'information et à l'orientation scolaires et professionnelles (curriculum de l'élève, services complémentaires, services d'enseignement, etc.), ce qui nous permettra de savoir comment ils se définiront dans le système éducatif de demain. Sans répondre de manière définitive à cette question, nous dégagerons les principales tendances et nous verrons comment celles-ci se rattachent aux besoins des élèves. Finalement, le concept d'école *orientante*, qui est de plus en plus présent dans le discours actuel quand il est question d'information et d'orientation scolaires et professionnelles, sera présenté.

PREMIÈRE PARTIE : ESSAI DE DÉFINITION DE L'INFORMATION ET DE L'ORIENTATION

Avant de dégager les tendances qui se dessinent à propos de l'orientation et de l'information scolaires et professionnelles dans le milieu éducatif québécois, il importe de définir clairement le processus d'orientation ainsi que l'information scolaire et professionnelle, cette dernière faisant partie de la première.

Premièrement, l'information, d'après le récent rapport de la Commission européenne sur « l'orientation scolaire et professionnelle dans la communauté européenne », consiste à « fournir des renseignements objectifs et concrets (sur les disciplines, les enseignements, les programmes de formation et les débouchés disponibles)⁸ ».

Quant à l'orientation scolaire et professionnelle, elle désigne une réalité plus complexe que le choix d'une formation ou d'une profession. On peut la définir comme étant un :

cheminement plus ou moins continu au cours duquel l'individu, sous l'influence des milieux familial, social et scolaire, et compte tenu de ses goûts, aptitudes et aspirations, poursuit sa démarche de formation scolaire et de qualification professionnelle, dans la double perspective de la réalisation de soi et d'une insertion dynamique dans la société⁹.

Selon le Conseil supérieur de l'éducation, la première composante de cette définition indique que la démarche d'orientation est plus ou moins continue, c'est-à-dire qu'elle contient des temps de maturation et d'approfondissement, d'une part, et des moments clés de remise en question de ses choix, d'autre part, qui diffèrent d'un individu à un autre. Tout au long de sa démarche d'orientation, celui-ci évolue et développe ce qu'on appelle sa maturité vocationnelle. On peut définir celle-ci comme étant « l'ensemble des moyens qu'a l'individu de se fixer des buts et de les réaliser dans le contexte de son devenir professionnel¹⁰ ».

8. *Choisir son avenir. Les jeunes et l'orientation professionnelle*, p. 27.

9. CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *L'orientation scolaire et professionnelle : par delà les influences, un cheminement personnel*, Québec, 1989, p. 11.

10. Denis PELLETIER et Clément MARQUIS. *Développement personnel et travail*, document de base, Québec, Télé-université, 1985, p. 90.

Cette maturité serait associée :

- au désir d'assumer personnellement la responsabilité de ses décisions;
- à la conscience aiguë du pouvoir qu'on possède de déterminer le cours et l'issue des événements par les décisions que l'on prend;
- à une connaissance des facteurs à considérer en faisant différents choix;
- à une exploration intelligente et réfléchie de soi et de l'environnement¹¹.

Comme on peut le constater, la maturité vocationnelle est associée à des éléments dynamiques (ex. : désir d'assumer personnellement la responsabilité de ses décisions), mais aussi à des éléments cognitifs (ex. : connaissance des facteurs à considérer en faisant différents choix). Les éléments dynamiques renvoient notamment à des attitudes que la personne devrait manifester, comme l'engagement dans son processus d'orientation. Quant aux éléments cognitifs, ils font référence à la maîtrise de l'information et à l'acquisition de compétences comme la capacité à prendre des décisions. Ces deux approches sont tout aussi importantes l'une que l'autre car, pour être mature sur le plan vocationnel, la personne doit non seulement avoir le désir de s'engager dans cette démarche, mais aussi être en mesure de comprendre les différents renseignements qui lui sont donnés et de prendre une décision par rapport à son avenir professionnel. Plus elle aura développé sa maturité, plus elle sera capable de faire un choix juste, c'est-à-dire qui tient compte de toutes les composantes qui doivent être considérées.

La deuxième composante indiquée par le Conseil supérieur de l'éducation concerne l'influence des milieux familial, social et scolaire, d'un côté, et des aspirations, des goûts et des aptitudes, de l'autre. Tout au long de sa démarche, l'individu est soumis aux influences culturelles, sociales et économiques de son environnement et à celles de son milieu scolaire. C'est par celles-ci qu'il prend graduellement conscience de ses aptitudes, de ses goûts et de ses aspirations, ce qui lui permet de s'orienter personnellement. Il faut retenir que, même si les jeunes subissent des influences communes (par exemple, parcours scolaire semblable jusqu'en 5^e secondaire), ils et elles ne vont pas nécessairement en retirer les mêmes éléments. Plus le temps passe, plus c'est sa perception de lui-même ou d'elle-même, son identité, qui va aider l'élève à s'orienter. Donc, sa démarche devient de plus en plus personnelle.

11. *Développement personnel et travail*, p. 90.

Quant à la troisième composante, elle montre que l'orientation est liée à une démarche de formation (passage d'un ordre d'enseignement à un autre) et aussi de qualification professionnelle (formation professionnelle). Cependant, pour certains jeunes ne pouvant accéder à la qualification professionnelle, il s'agira d'un cheminement de préparation à la vie ou d'insertion sociale (par exemple, pour certains élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage). Il est certain que l'orientation scolaire et professionnelle est un processus unique pour chacun et chacune. Toutefois, il faut tenir compte de l'influence des parcours auxquels il se rattache. Ainsi, les exigences du système scolaire peuvent limiter les choix d'une personne; le contingentement et l'exigence de préalables qui caractérisent plusieurs programmes de formation professionnelle en sont des exemples.

La dernière composante met en évidence la double finalité de l'orientation : la réalisation de soi et l'insertion dynamique dans la société. La vision traditionnelle de l'orientation visait à la concordance entre les caractéristiques de la personne et une profession; il s'agissait finalement d'un simple ajustement effectué de façon définitive. La conception actuelle va plus loin : l'orientation peut aider les gens à mettre en valeur leurs ressources tout en s'intégrant socialement dans un processus continu parfois marqué par une réorientation en cours de carrière.

Maintenant que les composantes de l'orientation scolaire et professionnelle ont été définies, il est important de savoir comment on en arrive à faire son choix, car des tâches sont rattachées à la prise d'une décision concernant sa carrière. Selon Pelletier et Bujold, les étapes importantes de la vie préprofessionnelle et de la vie professionnelle impliquent la réussite de quatre tâches sur le plan développemental qui s'apparentent aux étapes de la prise de décision¹². Premièrement, l'exploration consiste à prendre connaissance des multiples possibilités offertes par le milieu. Il s'agit d'un temps où l'individu est ouvert aux divers renseignements et expériences qui seraient liés à son processus d'orientation. La deuxième tâche est la cristallisation. Elle implique que la personne se fasse une idée générale de son orientation, c'est-à-dire qu'elle détermine un domaine qui lui laisse cependant beaucoup de possibilités. La tâche suivante est la spécification et c'est là que l'élève arrête un projet précis qui tient compte de tous les facteurs à considérer et à intégrer.

Enfin, il ou elle en arrive à la réalisation et doit faire passer ses intentions au domaine du réel. Le fait de franchir une étape suppose que la tâche correspondante a été réussie. Il est donc inutile de demander à un élève de « réaliser » son choix si son exploration est insuffisante.

En général, il se dégage des composantes de l'orientation scolaire et professionnelle qu'il s'agit d'une démarche complexe qui est caractérisée par des éléments communs à tous les élèves mais, en même temps, uniques pour chacun et chacune. Ce processus mène à une prise de décision relativement à son avenir professionnel. Maintenant que nous avons défini le processus d'orientation ainsi que l'information scolaire et professionnelle, il est nécessaire de parler de l'expérience des jeunes par rapport à cette réalité. Cet aspect est indispensable, car l'information et l'orientation doivent répondre à leurs besoins. La prochaine partie traitera donc des difficultés et des besoins des jeunes en ce qui a trait à l'orientation.

12. *Pour une approche éducative en orientation*, p. 58-59.

DEUXIÈME PARTIE : DIFFICULTÉS ET BESOINS D'ORIENTATION CHEZ LES JEUNES

La récession du début des années 90 et le taux de chômage assez élevé font en sorte que beaucoup de jeunes Canadiens et Canadiennes envisagent leur avenir avec anxiété¹³. Même avec une bonne scolarité, ils s'inquiètent d'avoir de la difficulté à trouver un travail, et cela n'est pas sans fondement. En effet, il n'est pas rare que des diplômés ou des diplômées acceptent de travailler sous contrat ou à temps partiel parce qu'ils ne trouvent pas d'emplois à temps plein dans leur domaine d'études. Chez les diplômés et diplômées universitaires (baccalauréat ou maîtrise), les données sur les conditions de travail, tels le temps plein, la permanence et le lien avec le domaine d'études principal, indiquent qu'elles se détériorent depuis 1987, et cela de façon plus prononcée pour les titulaires d'un baccalauréat¹⁴.

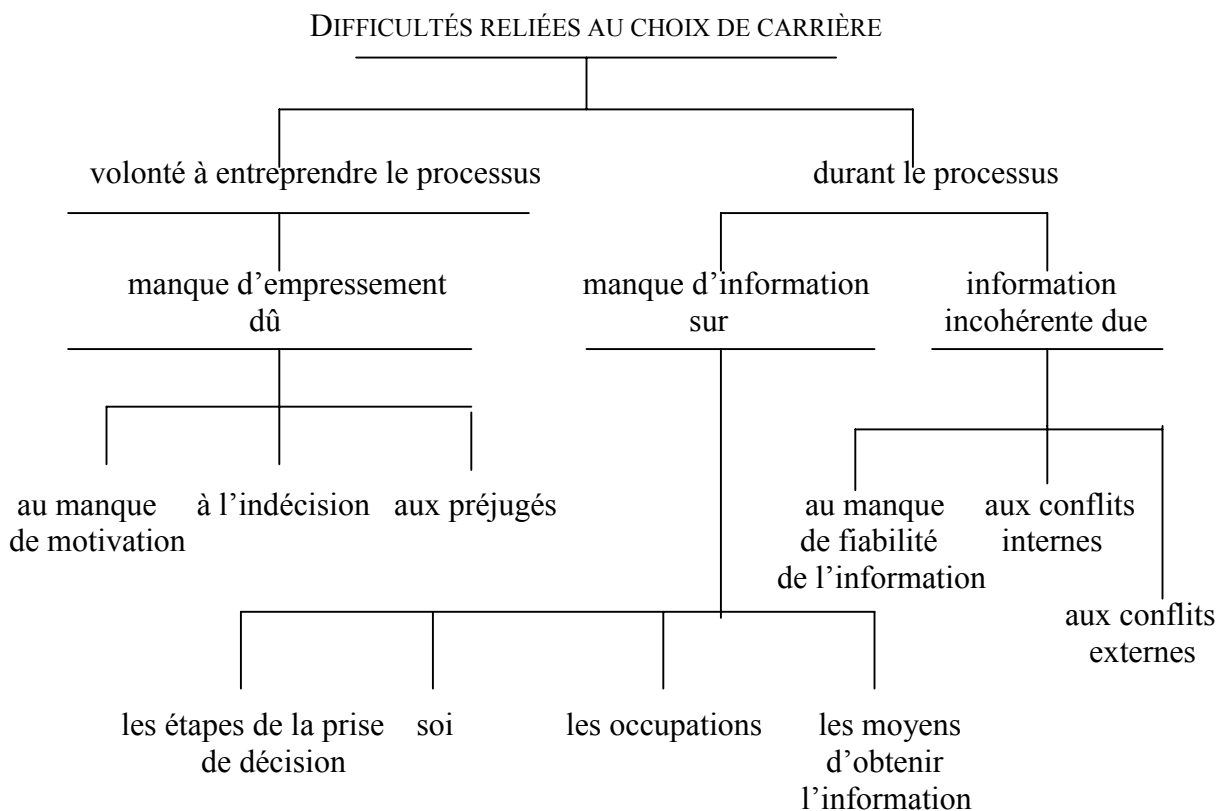
Plusieurs sont d'accord pour dire que la situation des jeunes est préoccupante. Non seulement leur insertion sur le marché du travail est complexe mais, de plus, leurs difficultés d'orientation se sont accrues durant les dernières années. En effet, ils ou elles éprouvent de la difficulté à acquérir un sens de l'identité, à s'imaginer dans le futur, à formuler des projets scolaires et professionnels et à atteindre leurs objectifs en faisant face aux différents obstacles de la vie¹⁵. L'incertitude serait le lot d'une majorité d'élèves¹⁶. Cette situation est telle qu'à la fin du secondaire les jeunes effectuent souvent leur choix de carrière à la hâte, sans avoir la maturité nécessaire pour en mesurer les répercussions¹⁷.

-
13. DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA. *Comblant les lacunes dans les compétences. Susciter une sensibilisation aux carrières dans nos écoles*, Guide à l'intention des enseignants, des parents et des dirigeants d'entreprises et de la collectivité, Canada, 1997, p. 2.
 14. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Indicateurs de l'éducation*, Québec, 1999, p. 130.
 15. *Une orientation adéquate : un préalable vers l'insertion, la formation et l'emploi*, p. 18.
 16. *L'orientation scolaire et professionnelle : par delà les influences, un cheminement personnel*, p. 21.
 17. COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR L'ÉDUCATION 1995-1996. *Exposé de la situation*, gouvernement du Québec, 1996, p. 28.

Dans la présente partie, nous verrons tout d’abord quelles sont les difficultés d’orientation éprouvées par les jeunes. Ensuite, nous illustrerons leurs besoins d’orientation scolaire et professionnelle.

2.1 DIFFICULTÉS D’ORIENTATION

Des chercheurs ont établi une typologie des difficultés pouvant être éprouvées par les jeunes dans leur démarche d’orientation¹⁸. Cette étude a été menée auprès de 304 étudiantes et étudiants américains ainsi qu’auprès de 259 jeunes Israéliens et Israéliennes. Étant donné les cultures plutôt différentes de ces deux groupes, on aurait pu noter des différences entre leurs difficultés d’orientation. Comme l’étude a démontré que ce n’était pas le cas, il est probable que les résultats puissent se généraliser pour d’autres populations comme les Québécois et Québécoises. Ci-après (traduction libre):



18. Samuel H. OSIPOW, Itamar GATI et Mina KRAUSZ. « A Taxonomy of Difficulties in Career Decision Making », *Journal of Counseling Psychology*, vol. 43, n° 4, 1996, p. 520.

Comme on peut le constater, ces difficultés sont assez variées et ne sont pas uniquement dues à un manque d'information. Par exemple, une personne peut montrer peu d'empressement à s'engager dans son choix de carrière parce qu'elle est constamment incertaine par rapport aux décisions qu'elle a à prendre dans sa vie en général. Quant à l'information, elle peut disposer de celle dont elle a besoin sur les professions mais ne pas se connaître suffisamment, ce qui l'empêche de faire des liens entre ce qu'elle est et les renseignements qu'elle possède. Un autre type de problème d'orientation est lié au manque de fiabilité de l'information. Les domaines de formation, leur contingentement et leurs exigences d'entrée changent très rapidement. Si l'information donnée n'est pas à jour, il peut en résulter des difficultés.

Il est important de retenir que les difficultés d'orientation peuvent avoir plusieurs sources. Il est assez fréquent qu'on propose d'améliorer l'information scolaire et professionnelle pour faciliter le choix de carrière des jeunes. Il est certain qu'il s'agit là d'un aspect très important à considérer, mais il ne faut pas oublier que le problème peut se situer ailleurs. À ce sujet, l'Ordre professionnel des conseillers et des conseillères d'orientation du Québec affirme :

Il ne suffit pas d'informer les jeunes sur les besoins du marché du travail pour leur permettre de prendre une décision éclairée. [...] Le vrai problème réside dans le manque de conseils en orientation. L'orientation a pour but d'aider les individus à analyser leur expérience personnelle afin de leur permettre de mieux se connaître et d'identifier ensuite les compétences qu'ils veulent et peuvent développer. Sans ce processus individuel, qui permet de transposer l'identité personnelle en identité professionnelle, les informations fournies n'ont que peu d'intérêt¹⁹.

L'information scolaire et professionnelle est donc importante, mais celle qui est fournie doit être liée au processus d'orientation de la personne. Si l'information n'a pas de sens pour elle, elle n'en tiendra pas compte : « L'orientation devrait à la fois précéder, accompagner et suivre l'information²⁰. »

19. ORDRE PROFESSIONNEL DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES D'ORIENTATION DU QUÉBEC. *Miser sur l'orientation : donner un sens au projet éducatif*, mémoire présenté à la Commission des États généraux sur l'éducation, Montréal, août 1995, p. 24-25.

20. *Ibid.*, p. 25.

2.2 ILLUSTRATION DES BESOINS D'ORIENTATION

Les besoins d'orientation des jeunes ont des répercussions sur leur vie. Ils se font sentir dans la difficulté des jeunes à concrétiser leurs aspirations, dans le faible nombre d'élèves choisissant la formation professionnelle, dans le décrochage et dans les changements de programme au collégial ou à l'université. Bien sûr, il existe d'autres manifestations, mais nous retenons les précédentes, car plusieurs études les relient clairement à des difficultés d'orientation.

D'abord, il y a la difficulté des jeunes à concrétiser leurs aspirations, que certaines études attribuent même à un manque de réalisme. Par exemple, une étude démontre que 53 p. 100 des élèves du secondaire interrogés désirent aller à l'université²¹. Toutefois, l'accès aux études universitaires devant mener à l'obtention d'un baccalauréat, dans une génération de Québécoises et de Québécois en âge de fréquenter l'université, est d'environ 33,9 p. 100 pour l'année 1997-1998²². Donc, il apparaît peu probable que tous les élèves qui veulent aller à l'université y accèdent. De plus, il ne faut pas oublier que ceux et celles qui sont inscrits à un programme menant à un baccalauréat n'obtiennent pas tous nécessairement leur diplôme. En effet, en 1996-1997, environ 66 p. 100 l'ont reçu²³. Cela tend à démontrer que les jeunes ne prennent pas toujours en considération tous les facteurs qui sont importants dans un choix d'orientation. D'ailleurs, quand on leur a demandé de tenir compte de leurs résultats scolaires dans ce choix, la proportion de ceux et celles voulant aller à l'université est passée de 53 p. 100 à 45 p. 100²⁴. Il peut être bien d'avoir des aspirations élevées, et cela peut motiver les jeunes à réussir. Toutefois, cela peut aussi les empêcher d'envisager d'autres types de formation.

21. Michèle VIOLETTE. *La formation professionnelle au secondaire : une formation sans les jeunes? Enquête auprès d'élèves de trois groupes*, Québec, Direction de la recherche, ministère de l'Éducation, 1995, p. 21.

22. *Indicateurs de l'éducation*, p. 66.

23. *Ibid.*, p. 80.

24. *La formation professionnelle au secondaire : une formation sans les jeunes? Enquête auprès d'élèves de trois groupes*, p. 21.

En 1997-1998, l'accès à la formation professionnelle touchait 16,9 p. 100 des jeunes²⁵. Ce pourcentage, bien qu'il soit plus élevé que par les années passées, démontre que la méconnaissance et des préjugés tenaces subsistent par rapport à ce type de formation, qui offre pourtant des possibilités d'emploi très intéressantes. Peut-être que cela est dû au fait que les jeunes envisagent davantage des études universitaires. Il reste qu'il y a lieu de s'interroger sur les raisons pour lesquelles ils et elles ne s'orientent pas immédiatement vers la formation professionnelle, car plusieurs n'effectuent ce choix qu'à l'âge adulte.

Ensuite, il est essentiel de souligner que certains élèves quittent le système éducatif sans avoir obtenu leur diplôme. À l'enseignement secondaire, des statistiques récentes révèlent que les élèves du secteur des jeunes et de celui des adultes n'obtiennent pas tous leur diplôme. Selon les *Indicateurs de l'éducation*, une proportion de 81,2 p. 100 des élèves du secondaire ont été diplômés en 1997-1998, ce qui constitue une baisse de près de 5 p. 100 par rapport à 1995-1996²⁶. En ce qui concerne le collégial, la situation n'est pas plus reluisante, car le pourcentage d'élèves de la formation préuniversitaire qui ont obtenu un DEC n'est que de 66,2 p. 100 en 1996-1997²⁷. Cela signifie que presque le tiers des élèves de cet ordre d'enseignement interrompent leurs études avant d'avoir obtenu un diplôme, ce qui révèle une difficulté d'orientation. Des études, dont celle de Charest²⁸, démontrent clairement l'existence d'un lien entre ces deux événements. Selon cette étude menée auprès de jeunes non diplômés de l'école secondaire en 1997, près d'un élève sur cinq (18,6 p. 100) a déclaré avoir arrêté ses études à cause de difficultés d'orientation scolaire et professionnelle. Cette raison se trouve au deuxième rang de celles invoquées pour expliquer le décrochage.

25. *Indicateurs de l'éducation*, p. 4.

26. *Ibid.*, p. 102.

27. *Ibid.*, p. 74.

28. Diane CHAREST. *La situation des jeunes non diplômés de l'école secondaire*, Québec, Direction de la recherche, ministère de l'Éducation, 1997, p. 37.

Il y a lieu de penser que ceux et celles qui n'ont pas obtenu de diplôme d'études secondaires ou collégiales auront plus de difficultés à s'insérer dans le marché du travail que les autres. Selon des données publiées par le Sommet sur l'économie et l'emploi en 1996, il y aurait eu, en 1995-1996, une diminution de presque 30 p. 100 du nombre d'emplois destinés à des personnes ayant moins de 9 ans de scolarité. De plus, pour celles n'ayant pas de diplôme d'études secondaires, on aurait constaté une diminution de 15 à 20 p. 100 du nombre d'emplois. Par contre, on aurait noté un accroissement de 30 à 40 p. 100 du nombre de postes pour les titulaires d'un diplôme universitaire²⁹. Au Québec, en 1998, plus de la moitié des emplois étaient occupés par des titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires ou universitaires³⁰. Par ailleurs, le taux de chômage des diplômés et diplômées universitaires est plus faible que celui des diplômés et diplômées du collégial, qui ont eux-mêmes un taux de chômage moins élevé que celui des diplômés et diplômées du secondaire³¹. L'importance de la qualification se fait donc de plus en plus sentir sur le marché de l'emploi.

Finalement, le problème des changements de programme doit être soulevé lorsqu'on parle de difficultés d'orientation. En effet, selon l'étude de Falardeau³², l'indécision par rapport à la carrière est au cœur même de ce problème au collégial, d'après les personnes consultées. Selon l'auteure, le changement de programme est généralement le lot d'environ un élève sur trois. Cette proportion assez élevée peut être expliquée par le fait que 59,4 p. 100 des élèves du collégial ont révélé, lors d'un sondage portant sur la réforme de cet ordre d'enseignement en 1992, qu'à la fin de leurs études secondaires ils avaient une idée peu ou pas du tout précise de leur choix de carrière³³. Quand on ne sait pas quelle profession on veut exercer, il est difficile de choisir un programme de formation.

29. *L'insertion sociale et professionnelle, une responsabilité à partager*, p. 14.

30. *Indicateurs de l'éducation*, p. 114.

31. *Ibid.*, p. 116.

32. Isabelle FALARDEAU. *Les changements de programme au collégial. Changer de cap sans perdre le Nord. Synthèse des résultats*, Québec, Direction générale de l'enseignement collégial, ministère de l'Éducation, 1992, p. 31.

33. CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *Une cure de jeunesse pour l'enseignement collégial*, Québec, 1992.

Tous ces phénomènes engendrent des coûts énormes, autant pour la société que pour l'individu. En effet, une formation en boucles où l'indécision, les échecs et les mauvais choix obligent de fréquents retours en arrière pour se réajuster en fonction de nouveaux objectifs est coûteuse, non seulement en argent mais aussi en temps et en énergie. De plus, la personne risque d'y perdre sa confiance en elle et en ses capacités d'atteindre ses objectifs.

Les besoins des jeunes en matière d'information et d'orientation scolaires et professionnelles sont présents dans notre société. Dans la prochaine partie, il sera question des pratiques actuelles à cet égard.

TROISIÈME PARTIE : SITUATION ACTUELLE DE L'ORIENTATION ET DE L'INFORMATION

Dans le système scolaire actuel, des moyens sont mis en place pour faciliter la démarche d'orientation des élèves. Il est important de connaître ces moyens pour savoir s'ils répondent bien aux besoins des jeunes en matière d'information et d'orientation scolaires et professionnelles. C'est pourquoi ils sont présentés ici.

Actuellement, voici ce qui est offert dans les écoles secondaires pour faciliter le cheminement d'orientation de l'élève :

- le programme d'éducation au choix de carrière, obligatoire au second cycle mais qui peut être donné au premier cycle dans certaines écoles;
- les services d'orientation et d'information scolaires et professionnelles;
- la contribution d'autres disciplines qui profitent de travaux sur certains sujets pour amener les élèves à s'informer sur les métiers et les professions et à réfléchir sur leurs choix en cette matière;
- la documentation écrite, audiovisuelle ou informatisée;
- la possibilité de participer à des visites d'établissements scolaires et d'entreprises pour obtenir de l'information sur les programmes d'études et les professions³⁴.

Le cours d'éducation au choix de carrière, « par les contenus notionnels qu'il véhicule et par les objectifs qu'il souhaite atteindre, rejoint plusieurs aspects du processus d'orientation et est ainsi susceptible d'exercer un certain impact sur le développement vocationnel de l'élève³⁵ ». Les objectifs de ce cours sont articulés autour des quatre tâches du développement vocationnel décrites dans la première partie du présent document, soit l'exploration, la cristallisation, la spécification et la réalisation. Plus particulièrement, tout au long de ses études, l'élève sera amené :

34. GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RELANCE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES AU SECONDAIRE ET DE LA FORMATION TECHNIQUE. *La formation professionnelle chez les jeunes : un défi à relever*, rapport au ministre de l'Éducation, Québec, 1995, p. 42.

35. *Pour une approche éducative en orientation*, p. 322.

- en 1^{re} et en 2^e secondaire à : *Explorer* les diverses composantes de son identité personnelle et de son environnement scolaire et professionnel dans une démarche de développement vocationnel;
- en 3^e secondaire à : *Cristalliser* ou clarifier dans la formation d'une orientation générale les multiples éléments de connaissances découvertes lors de l'exploration;
- en 4^e secondaire à : *Spécifier* ses préférences vocationnelles et décider des projets qui tiennent compte de ce qu'il veut et de ce qu'il peut;
- en 5^e secondaire à : *Réaliser* les décisions prises antérieurement en prévoyant toutes les étapes de matérialisation de ses choix scolaires et professionnels³⁶.

Quant aux services d'orientation scolaire et professionnelle dans le régime pédagogique actuel, ils :

visent à amener l'élève à faire, de façon autonome et progressive, des choix d'orientation réalistes par rapport à lui-même, au monde scolaire et au monde du travail. Ces services ont pour objet d'assurer un soutien à l'élève dans son cheminement scolaire et ses choix d'orientation et ce, dans des conditions favorables³⁷.

Les services d'orientation visent aussi à amener l'élève à résoudre les difficultés qu'il éprouve dans sa démarche et à aider l'école et la famille à créer un milieu favorisant la réflexion et la prise de décision³⁸. Les conseillères et les conseillers d'orientation de même que les conseillères et les conseillers d'information constituent le personnel de ces services, qui se trouvent en grande majorité à l'enseignement secondaire.

Outre les services d'orientation scolaire et professionnelle et les cours d'éducation au choix de carrière, la plupart des écoles secondaires offrent des activités et des services connexes. En effet, il existe des banques informatisées en matière d'aide au choix de carrière (REPERES, CHOIX),

36. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Programme d'études secondaires. Éducation au choix de carrière. Information scolaire et professionnelle et connaissance du monde du travail. 1^{re} à 5^e secondaire*, Québec, 1981, p. 15.

37. QUÉBEC. *Régime pédagogique de l'enseignement secondaire*, Québec, Gazette officielle du Québec, décret 74-90, 24 janvier 1990, 122^e année, n^o 7, p. 575.

38. Normand GAGNÉ et Gilbert PERRON. *Les services d'orientation scolaire à l'école. Guide d'activités*, Québec, Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires, ministère de l'Éducation, 1987, p. 11.

des centres de documentation qui offrent, entre autres, de l'information sur les professions et les domaines d'études, des expos-carrières, des visites dans des établissements ou en industrie et des conférences³⁹. De plus, dans plusieurs écoles, des ordinateurs donnent maintenant accès à plusieurs sites Internet pertinents sur l'information et l'orientation scolaires et professionnelles. Il est certain que ces ressources peuvent varier, car ce sont les écoles qui les mettent en place en fonction des besoins de leurs élèves. Toutefois, la majorité dispose de banques informatisées ou d'un centre de documentation.

Ces moyens de faciliter la démarche d'orientation de l'élève ont été la cible de plusieurs critiques au cours des dernières années. C'est en cinquième secondaire que la grande majorité des élèves se trouvent face à un choix d'avenir pour lequel ils et elles ne se sentent pas bien préparés en dépit de leurs cours d'éducation au choix de carrière et de la présence d'un conseiller ou d'une conseillère d'orientation dans leur établissement⁴⁰.

Le cours d'éducation au choix de carrière est perçu par les jeunes comme étant « ennuyeux, sans vie et trop livresque. [...] Certains élèves se plaignent aussi du fait qu'il est trop axé sur la connaissance de soi et pas suffisamment sur le marché du travail⁴¹ ». En ce qui concerne les services d'orientation, on déplore les délais trop longs pour avoir une consultation, les rendez-vous éloignés dans le temps, qui donnent l'impression qu'on ne répond pas au besoin au moment opportun, ainsi que la durée et le nombre limité de rencontres⁴². Quant aux centres de documentation en matière d'information scolaire et professionnelle, seulement 250 écoles sur 800 en disposeraient d'un⁴³.

39. *L'orientation scolaire et professionnelle : par delà les influences, un cheminement personnel*, p. 21.

40. *La formation professionnelle au secondaire : une formation sans les jeunes? Enquête auprès d'élèves de trois groupes*, p. 80.

41. *L'orientation scolaire et professionnelle : par delà les influences, un cheminement personnel*, p. 21.

42. *Ibid.*, p. 20.

43. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *L'orientation et l'information scolaires et professionnelles. Pour soutenir les élèves autrement que par l'enseignement d'éducation au choix de carrière*, document de travail, 1997, p. 7.

Les difficultés et les besoins d'orientation relevés dans la partie précédente et l'insatisfaction qui en découle portent à croire que l'aide à l'orientation offerte dans les écoles secondaires est insuffisante. Plusieurs éléments ont été avancés pour expliquer cette situation.

En ce qui concerne le cours d'éducation au choix de carrière, l'isolement pédagogique et le manque de préparation de certains enseignants et enseignantes expliqueraient l'insatisfaction des élèves. En effet, selon l'AQISEP⁴⁴, ils sont souvent obligés d'assumer cette matière en plus de leur tâche et ils ne sont pas nécessairement spécialisés en information scolaire et professionnelle. Là où les enseignants et enseignantes ont une formation pertinente et où s'organise un encadrement pédagogique de groupe, les élèves se montrent très satisfaits du cours d'éducation au choix de carrière.

Par rapport aux services d'orientation scolaire et professionnelle, des facteurs importants doivent aussi être pris en considération. Premièrement, il est important de mentionner que les activités parascolaires et complémentaires étaient reconnues comme importantes dans les années 70 par les membres du personnel enseignant, qui s'y engageaient volontiers. Cependant, dans les années 80, l'accent a davantage été mis sur l'atteinte des objectifs des programmes d'études et l'évaluation des apprentissages des élèves, ce qui a mobilisé leur énergie au détriment des activités complémentaires⁴⁵. L'école a ainsi perdu un apport important de services complémentaires par la démobilitation du personnel enseignant.

Ensuite, il est important de préciser que les commissions scolaires sont entièrement autonomes dans l'organisation des services d'orientation et d'information scolaires et professionnelles. En ce qui concerne le ratio d'engagement du personnel professionnel d'orientation, le ministère de

44. ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'INFORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE. *Éducation au choix de carrière : indissociable de la réussite éducative et de la formation professionnelle*, position de l'AQISEP au regard du document « Faire avancer l'école » de la ministre de l'Éducation du Québec, M^{me} Lucienne Robillard, Québec, 15 décembre 1993, p. 8.

45. CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Les services complémentaires : des responsabilités à consolider*, Québec, 1998, p. 21.

l'Éducation n'a établi aucune prescription. Les ressources financières allouées aux services complémentaires sont puisées dans un budget global attribué à la commission scolaire pour tous les services éducatifs autres que l'enseignement. Ce budget a particulièrement été touché par les compressions budgétaires des dernières années.

Cette situation a contribué à la diminution du nombre de conseillers et de conseillères d'orientation dans les écoles. En 1988, on notait une proportion d'un conseiller ou d'une conseillère d'orientation pour 875 élèves dans les écoles secondaires, ce qui ne représente que 66,6 p. 100 du nombre de ceux qui étaient présents en 1976⁴⁶. Loin de s'arrêter, cette diminution a progressé jusqu'à ce qu'en 1996 on ne trouve qu'un conseiller ou une conseillère d'orientation pour 1033 élèves⁴⁷. Quant aux conseillers et conseillères d'information scolaire et professionnelle, qui répondent aux besoins d'information de la plupart des élèves, ils n'étaient que 25 en 1988, ce qui représente une diminution de près des deux tiers depuis 1976, alors que leur nombre était de 69⁴⁸. « Les professionnels des services complémentaires dont les conseillers et conseillères d'orientation et les conseillers et conseillères d'information sont de plus en plus contraints de ne répondre qu'aux urgences les plus criantes et d'abandonner les interventions préventives⁴⁹. »

Les éléments dont il a été question n'expliquent probablement pas toutes les difficultés des services d'orientation et d'information scolaires et professionnelles. Toutefois, ils sont à considérer dans l'analyse de la situation actuelle de ces services.

La Commission des États généraux sur l'éducation et le Groupe de travail sur la réforme du curriculum se sont penchés sur la situation de l'information et de l'orientation scolaires et

46. *L'orientation scolaire et professionnelle : par delà les influences, un cheminement personnel*, p. 95.

47. COMMISSION PROFESSIONNELLE DE L'ADAPTATION SCOLAIRE ET DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉLÈVES. *Rapport concernant l'organisation des services complémentaires aux élèves dans les commissions scolaires et l'inventaire des dossiers, des documents et des politiques émanant des services complémentaires aux élèves*, Association des cadres scolaires du Québec, mai 1996, p. 11.

48. *L'orientation scolaire et professionnelle : par delà les influences, un cheminement personnel*, p. 95.

49. *Ibid.*, p. 31.

professionnelles et ils ont fait leurs recommandations à cet égard au ministère de l'Éducation, qui redéfinit présentement la place accordée à ces services au regard de la réforme de l'éducation. C'est ce dont il sera question dans la prochaine partie.

QUATRIÈME PARTIE : Avenir de l'information et de l'orientation

Le système scolaire connaît présentement une réforme qui amènera des changements majeurs en ce qui a trait aux régimes pédagogiques et aux programmes d'études. Ces changements auront nécessairement des répercussions sur la place accordée à l'orientation et à l'information scolaires et professionnelles dans le système éducatif. Nous présenterons tout d'abord les diverses recommandations qui ont été faites à propos de l'orientation et de l'information dans le milieu scolaire par la Commission des États généraux sur l'éducation et le Groupe de travail sur la réforme du curriculum. Plusieurs ont été retenues dans la réforme actuelle. Ensuite, à l'aide de l'énoncé de politique éducative *L'école, tout un programme*, du projet de régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire et de la Loi sur l'instruction publique, il sera question des choix ministériels faits jusqu'à maintenant qui influenceront sur l'information et l'orientation scolaires et professionnelles. Enfin, nous dégagerons les principales tendances.

4.1 OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

En 1995, la Commission des États généraux sur l'éducation s'est penchée sur les problèmes relatifs aux services d'orientation et d'information scolaires et professionnelles. Beaucoup ont déploré le fait que les jeunes soient laissés à eux-mêmes dans ce processus et l'insuffisance des ressources mises à leur disposition. Les services d'information ne seraient pas assez personnalisés, car le nombre des élèves est trop élevé pour qu'un suivi soit assuré, et ils seraient trop axés sur les exigences du système au détriment des champs d'intérêt et des aptitudes du jeune⁵⁰. Les acteurs du milieu scolaire voudraient que la fonction d'orientation soit reconnue comme faisant partie de la mission éducative, que toute l'école soit *orientante*⁵¹ par les cheminements et les activités qu'elle offre et que chacun et chacune s'en occupe. De plus, tous et toutes ont revendiqué un meilleur accès aux services de soutien à l'orientation.

50. *Exposé de la situation*, p. 29.

51. Le concept d'école *orientante*, qui est apparu dans les années 90, sera défini plus précisément dans la prochaine partie du présent document.

En ce qui concerne le cours d'éducation au choix de carrière, plusieurs organismes, dont l'AQISEP, ont demandé qu'il soit maintenu. Cependant, lors des audiences de la Commission, il a aussi été passablement critiqué. Entre autres choses, on a déploré le fait qu'il ne soit pas toujours enseigné par des spécialistes. Les jeunes ont même suggéré qu'il soit réorienté ou remplacé par un service aux élèves pour qu'il soit plus personnalisé et qu'il permette davantage d'atteindre les objectifs visés⁵².

Comment devraient se définir l'information et l'orientation dans le système scolaire? Dans son rapport final, la Commission des États généraux sur l'éducation en est arrivée à la conclusion suivante :

Le soutien à l'orientation, dans la perspective d'une école elle-même *orientante*, doit également se traduire, surtout au premier cycle du secondaire, par des activités qui permettent l'acquisition de bonnes méthodes de travail et l'apprentissage autonome. Mais il faut également mieux intégrer les activités axées sur la connaissance de soi et la clarification des choix professionnels aux services de conseillances qui sont indispensables, ces derniers aidant les élèves à développer leur estime de soi, à clarifier leurs aspirations ou à raviver leur engagement dans les études. De la même façon, l'orientation ne peut être un processus strictement scolaire : elle se forge également par des contacts significatifs avec la réalité de divers milieux sociaux, avec des personnes qui exercent une activité professionnelle et par l'application graduelle de ses compétences à l'extérieur du milieu scolaire⁵³.

La Commission des États généraux sur l'éducation suggère, d'un côté, une intégration de l'orientation dans la mission éducative de l'école en favorisant l'acquisition de compétences pouvant être utiles sur le marché du travail. D'un autre côté, l'orientation ne doit pas demeurer un processus uniquement scolaire. Celui-ci peut aussi se dérouler dans d'autres activités qui mettent l'élève en contact avec des milieux de travail, par exemple, ce qui lui permettra, entre autres choses, d'explorer le monde de l'emploi. Finalement, la Commission souligne l'importance des services de conseillances en insistant sur leur nécessaire intégration aux activités d'orientation.

52. *Exposé de la situation*, p. 29.

53. COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR L'ÉDUCATION 1995-1996. *Rénover notre système d'éducation : dix chantiers prioritaires*, rapport final de la Commission des États généraux sur l'éducation, Québec, ministère de l'Éducation, 1996, p. 42.

Depuis la Commission des États généraux sur l'éducation, une réforme du système d'éducation a été amorcée et un groupe de travail a reçu comme mandat de se pencher sur le curriculum de l'élève. Ce groupe croit qu'il faudrait « que l'école prenne plus résolument et de façon plus concertée des mesures pour que l'information scolaire et professionnelle et l'orientation des élèves soient mieux intégrées à l'ensemble des activités de l'école et permettent le cheminement individuel de chaque élève dans ses choix scolaires et vocationnels⁵⁴ ». Il a demandé le retrait de l'éducation au choix de carrière de la grille-matières comme cours autonome défini par un programme d'études. De plus, il a recommandé que l'information, l'orientation et l'aide à l'élève dans les choix relatifs à sa carrière s'articulent autour d'activités offertes par l'école qui visent :

- à encadrer l'élève dans sa démarche d'information et d'orientation;
- à mettre à la disposition de l'élève les ressources nécessaires à son parcours scolaire, avec un temps fort tout au long du premier cycle du secondaire⁵⁵.

Plus précisément, le Groupe de travail sur la réforme du curriculum suggère la mise en place d'une école *orientante*. En s'appuyant sur les conclusions du rapport du Groupe de travail sur la relance de la formation professionnelle des jeunes au secondaire et de la formation technique, il recommande :

- qu'il soit proposé à l'élève, dès la première secondaire, de se donner un plan individuel de formation (PIF) qu'il mettra à jour et complétera tout au long de sa formation. Un tel plan veut mettre en relief l'orientation que vise tout parcours scolaire et permettre à l'élève de cerner progressivement ses propres objectifs à cet égard et de déterminer la voie qui y conduit;
- que soit facilité pour les élèves le choix de certaines activités d'exploration professionnelle en 4^e et en 5^e secondaire, à l'intérieur des périodes réservées aux matières à option;
- que l'information scolaire et professionnelle de l'école soit réellement vécue dans l'école de manière transversale et que tous les enseignants et toutes les enseignantes apportent leur contribution et intègrent dans leur enseignement, à l'occasion, des activités d'apprentissage qui aident l'élève à élargir ses connaissances du marché du travail;

54. GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉFORME DU CURRICULUM. *Réaffirmer l'école*, rapport, Québec, ministère de l'Éducation, 1997, p. 38-39.

55. *Réaffirmer l'école*, p. 58.

- qu'un centre de documentation sur les écoles, les carrières et les professions soit régulièrement accessible aux élèves, et ce, dès la fin du premier cycle du secondaire;
- que des visites d'entreprises et d'ateliers soient organisées, de même que des conférences à l'école par des spécialistes de différents métiers⁵⁶.

Il demande également que le personnel libéré par l'abolition de cours (par exemple, l'éducation au choix de carrière) demeure dans les écoles pour prendre en charge les activités de l'ordre de l'information scolaire et professionnelle en étroite collaboration avec l'ensemble du personnel enseignant et les conseillers et conseillères d'orientation. Parmi les diverses recommandations de ce groupe de travail, il faut souligner que l'on demande des activités d'information et d'orientation dès la première secondaire. Les élèves pourraient donc amorcer tôt leur démarche d'orientation au lieu de le faire seulement en troisième secondaire dans les cours d'éducation au choix de carrière, comme c'est le cas actuellement.

Beaucoup des recommandations du rapport Inchauspé et de la Commission des États généraux sur l'éducation ont été retenues pour mettre en place la réforme. L'énoncé de politique éducative *L'école, tout un programme*, le projet de régime pédagogique et la nouvelle Loi sur l'instruction publique en témoignent. Dans la prochaine section, nous verrons les divers éléments de ces documents qui influenceront sur l'information et l'orientation scolaires et professionnelles et nous dégagerons les principales tendances.

4.2 CHOIX MINISTÉRIELS

Comment l'orientation et l'information scolaires et professionnelles seront-elles concrètement intégrées dans le système scolaire de demain? Il s'agit d'une question relativement complexe. Plusieurs éléments peuvent nous donner des indications, comme l'*Énoncé de politique éducative*, les changements apportés à la Loi sur l'instruction publique et le projet de régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire.

56. *Réaffirmer l'école*, p. 58-59.

Plusieurs recommandations de la Commission des États généraux sur l'éducation et du rapport Inchauspé ont été retenues, dont le retrait du cours d'éducation au choix de carrière de la grille-matières de l'élève.

La recommandation d'intégrer l'information et l'orientation scolaires et professionnelles dans le projet éducatif de l'école a également été retenue, car elle fait partie de la mission qui, d'après l'*Énoncé de politique éducative*, consiste à « qualifier » les élèves :

L'école a le devoir de rendre tous les élèves aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire et à s'intégrer à la société par la maîtrise de compétences professionnelles. [...] Il est temps d'accorder une attention plus soutenue à l'orientation des élèves et à réhabiliter la formation professionnelle comme voie normale de scolarisation⁵⁷.

Le projet éducatif de chaque école permet d'actualiser sa mission globale. Selon la Loi sur l'instruction publique, l'école sera responsable de son projet éducatif. En vertu des nouveaux pouvoirs qui lui sont accordés, elle devra l'adopter, le réaliser et l'évaluer⁵⁸.

Quant aux services complémentaires et particuliers qui visent à accompagner l'élève dans son cheminement scolaire, dans son orientation scolaire et professionnelle ainsi que dans la recherche de solutions à ses difficultés⁵⁹, ils doivent comprendre des services d'information et d'orientation scolaires et professionnelles. Leur programme doit à présent être élaboré par la commission scolaire, et cette dernière a la responsabilité de répartir les ressources en vue de favoriser l'accès de tous les élèves aux services et l'équité dans les écoles⁶⁰. Comme c'est à l'établissement d'approuver la mise en œuvre des programmes de ces services⁶¹, il bénéficie également d'une plus grande autonomie sur ce plan.

57. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *L'école, tout un programme. Énoncé de politique éducative*, Québec, 1997, p. 9.

58. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *La Loi sur l'instruction publique : orientations générales et responsabilités nouvelles*, Québec, Secteur de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire, version du 23 mars 1998, p. 4.

59. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*, Québec, version du 8 mars 2000, p. 2.

60. *La Loi sur l'instruction publique : orientations générales et responsabilités nouvelles*, p. 3.

61. *Ibid.*, p. 5.

Un autre changement important relativement à l'information et à l'orientation scolaires et professionnelles concerne leur intégration dans les programmes d'études. En effet, l'orientation et l'entrepreneuriat font partie des domaines d'expérience de vie privilégiés pour les nouveaux programmes d'études : « L'école joue un rôle dans la réalisation du projet personnel et même professionnel de l'enfant en assurant l'éducation aux choix à faire et aux projets à entreprendre⁶² ». Le domaine de vie « orientation et entrepreneuriat » vise plusieurs axes de développement, dont la connaissance du monde scolaire, les connaissances sur les rôles sociaux, les métiers et les professions et la connaissance du monde du travail⁶³.

De plus, l'école bénéficiera d'une certaine marge de manœuvre par rapport au temps alloué à chaque matière, ce qui lui permettra d'organiser des activités d'information et d'orientation si elle le désire. En effet, elle « pourra organiser l'enseignement pour augmenter ou diminuer le temps prévu de l'une ou l'autre des matières, pour la réalisation d'un programme local ou d'un projet particulier ou pour certaines activités relatives aux services complémentaires⁶⁴ ».

Donc, la préoccupation de soutenir les jeunes dans leur processus d'information et d'orientation scolaires et professionnelles est présente dans les choix ministériels faits jusqu'à maintenant, et ce, malgré la disparition du cours d'éducation au choix de carrière de la grille-matières de l'élève. Ces choix auront sûrement des répercussions dans le système éducatif actuel et il en sera question dans la prochaine partie.

4.3 PROSPECTIVES

Le contexte actuel, qui implique une refonte des programmes, une redéfinition des services complémentaires et la disparition des cours d'éducation au choix de carrière, rend la situation de l'information et de l'orientation scolaires et professionnelles très particulière. Les diverses recommandations du Groupe de travail sur la réforme du curriculum et de la Commission des États généraux sur l'éducation ainsi que le projet de régime pédagogique et l'*Énoncé de politique*

62. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Programme des programmes*, document de travail, version préliminaire, Québec, Direction de la formation générale des jeunes, 1^{er} mars 2000, p. 43.

63. *Ibid.*, p. 44.

64. *L'école, tout un programme. Énoncé de politique éducative*, p. 22.

éducative annoncent des changements dans la manière dont ces services seront offerts. Les choix ministériels révèlent une préoccupation d'intégrer les services d'information et d'orientation scolaires et professionnelles dans l'ensemble des activités de l'école plutôt que de les réserver aux services complémentaires et particuliers. L'école bénéficiera également d'une autonomie accrue qui lui permettra de tenir compte des besoins de ses élèves. Quels seront les enjeux de ces choix ministériels?

D'abord, la présence de l'information et de l'orientation dans les programmes d'études (domaine d'expérience de vie) et dans les activités parascolaires et complémentaires amènera probablement des changements dans les rôles des enseignants et enseignantes et des conseillers et conseillères d'orientation. En effet, les enseignants et enseignantes devront également se préoccuper de l'information et de l'orientation scolaires et professionnelles de leurs élèves. Quant aux conseillers et conseillères d'orientation et aux anciens enseignants et enseignantes d'éducation au choix de carrière, il est probable que, en plus de leur travail avec les élèves, ils jouent un rôle de soutien pour les enseignants et enseignantes qui ne seront pas nécessairement familiers avec les divers aspects du développement vocationnel.

Cependant, il ne faudrait pas oublier que le nombre de conseillers et conseillères d'orientation a beaucoup diminué ces dernières années dans le système éducatif et que certaines écoles du premier cycle n'en ont pas. Il serait donc important de s'assurer que chaque établissement bénéficie des ressources nécessaires à la mise en œuvre d'activités d'information et d'orientation scolaires et professionnelles, surtout si on veut qu'elles débutent dès le premier cycle du secondaire. Le Conseil supérieur va d'ailleurs dans ce sens en recommandant au ministère de l'Éducation « de garantir des ressources adéquates pour l'orientation personnelle des élèves et la sensibilisation aux carrières⁶⁵ ».

Le Ministère, dans son *Projet de Règles budgétaires pour l'année scolaire 2000-2001*, a prévu une mesure de soutien à la réussite éducative, à l'encadrement, à l'information et à l'orientation scolaires.

Pour le soutien des élèves et du personnel enseignant en matière d'information et d'orientation scolaires et professionnelles par des personnes-ressources qualifiées, un montant de base de 50 000 \$ sera versé à chaque commission scolaire, auquel s'ajoutera un montant déterminé au prorata du nombre d'élèves du secondaire et du nombre d'élèves du troisième cycle du primaire, au 30 septembre 1999, en date du 12 février 2000⁶⁶.

En plus de ces investissements, le ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, M. François Legault, a annoncé que le personnel des établissements d'enseignement sera invité à se mobiliser pour intégrer l'information et l'orientation scolaires et professionnelles au projet éducatif de l'école. De plus, les conseils d'établissement devront prévoir davantage d'activités destinées à aider les jeunes à mieux définir leur projet d'avenir⁶⁷.

Un autre enjeu important des choix ministériels concerne l'organisation d'activités d'information et d'orientation parascolaires et complémentaires. Cela exigera une collaboration non seulement entre les enseignants et enseignantes du cours d'éducation au choix de carrière, les conseillers et conseillères d'orientation et les autres enseignants et enseignantes, mais aussi entre l'école et la communauté, ce qui représente un certain changement dans les façons de faire traditionnelles. De plus, l'intégration de l'information et de l'orientation dans le curriculum de l'élève représente un défi au regard de la redéfinition des programmes.

Tous ces changements montrent que la préoccupation de soutenir les élèves dans leur processus d'orientation est très présente et que des moyens concrets, dont un réinvestissement dans le soutien à l'information et à l'orientation scolaires et professionnelles, vont être mis en œuvre à cet égard. C'est pourquoi il serait pertinent de s'assurer, en raison du nouveau contexte scolaire décentralisé, de services de qualité qui s'appuient sur les connaissances et les recherches des dernières décennies dans les domaines de la psychologie vocationnelle et du développement de carrière.

65. *L'école, tout un programme. Énoncé de politique éducative*, p. 19.

66. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Projet de Règles budgétaires pour l'année scolaire 2000-2001. Commissions scolaires*, projet soumis à la consultation des commissions scolaires en vertu de l'article 472 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), Québec, 2000, p. 56.

67. Notes pour l'allocation de M. François Legault à l'occasion de l'ouverture des travaux de la Commission parlementaire de l'éducation chargée d'étudier les crédits du ministère de l'Éducation pour 2000-2001, *2000-2009 : la décennie de l'éducation*, 14 avril 2000, p. 3.

CINQUIÈME PARTIE : ÉCOLE *ORIENTANTE*

Le concept d'école *orientante* est assez large et sa mise en œuvre peut différer selon les milieux. De toutes les conceptions existantes, il importe de dégager des éléments communs qui serviront de balises à l'évaluation des projets qui ont été réalisés dans plusieurs écoles de l'île de Montréal. Nous verrons d'abord comment l'Ordre des conseillers et des conseillères d'orientation du Québec définit le concept d'école *orientante*. Ensuite, il sera question des conceptions du Groupe de travail sur la relance de la formation professionnelle des jeunes au secondaire et de la formation technique, de la Commission des États généraux sur l'éducation et du Groupe de travail sur la réforme du curriculum. Finalement, nous présenterons les projets d'école *orientante* mis en œuvre sur l'île de Montréal et à l'école secondaire de Disraëli.

5.1 CONCEPTIONS DE L'ÉCOLE *ORIENTANTE*

L'Ordre des conseillers et des conseillères d'orientation du Québec a mis en avant le concept d'école *orientante* en 1993 dans un mémoire présenté à la ministre de l'Éducation et intitulé *Au cœur de la réussite éducative : l'orientation des élèves*. Par la suite, il l'a davantage expliqué dans un mémoire remis à la Commission des États généraux sur l'éducation : *Miser sur l'orientation : donner un sens au projet éducatif* ainsi que dans un mémoire complémentaire : *L'école orientante*.

Selon l'Ordre, l'école *orientante* se caractérise par son personnel engagé et conscient de la mission *orientante* de l'école, mission qui n'est toutefois pas uniquement scolaire. Son projet éducatif mentionne explicitement cette mission et les moyens d'action traduisant cette préoccupation. Les objectifs de la mission *orientante* de l'école ont trait à l'amélioration de la maturité vocationnelle (prise de conscience de soi et du monde du travail) et l'école prévoit des activités à cette fin, parascolaires ou scolaires. L'école *orientante* offre également de véritables services d'orientation permettant d'assister tant les élèves que leurs parents et le personnel de l'école dans leurs rôles respectifs à cet égard⁶⁸.

68. *Miser sur l'orientation : donner un sens au projet éducatif*, p. 27.

Ensuite, l'école *orientante* fournit l'occasion à ses élèves de participer à des activités qui leur permettent de comprendre le monde du travail, de se comprendre et de comprendre leur relation avec autrui, les choses, les idées et les données. De plus, elle ne leur fournit pas que des concepts, mais elle leur donne aussi l'occasion de se tester et de se sentir directement engagés dans un présent porteur d'avenir⁶⁹.

Selon l'Ordre des conseillers et des conseillères d'orientation, les enseignants et enseignantes peuvent avoir une influence directe sur l'orientation de leurs élèves. « Une véritable culture d'orientation leur permettrait d'utiliser leur matière comme tremplin pour l'orientation de leurs élèves⁷⁰. » Par exemple, il est possible qu'ils leur fassent découvrir l'utilité d'une matière dans différents métiers et professions.

L'école *orientante* encourage ses élèves à participer à des projets de plus en plus complexes à mesure qu'ils et elles avancent en âge. Ces projets sont liés aux savoirs de plusieurs disciplines et permettent de faire des liens dans des activités scolaires ou parascolaires. Non seulement les activités parascolaires constituent des occasions intéressantes d'acquérir des habiletés et des compétences supplémentaires, mais elles sont aussi un moyen de favoriser la collaboration dans un milieu de vie en mettant à contribution l'ensemble des partenaires de l'école (parents, entreprises, organismes communautaires et autres partenaires de la région)⁷¹.

L'Ordre croit également que les parents jouent un rôle très important dans le processus d'orientation de leurs enfants. Par exemple, leurs ambitions peuvent influencer sur les aspirations scolaires et professionnelles de ces derniers. C'est pourquoi « ils doivent aussi avoir leur place à l'école et avoir accès aux ressources de l'école pour les aider dans leur rôle et harmoniser les interventions de part et d'autres⁷². »

69. *Miser sur l'orientation : donner un sens au projet éducatif*, p. 27.

70. *Ibid.*, p. 27.

71. *Ibid.*, p. 28.

72. *Ibid.*, p. 28.

En somme, l'objectif principal de l'école *orientante* est de favoriser le développement du degré optimal d'autonomie fonctionnelle sur les plans personnel, social et professionnel de façon à ce que la personne puisse en arriver à une intégration socioprofessionnelle harmonieuse, en sachant ce qu'elle fait et où elle va dans la vie⁷³.

Le Groupe de travail sur la relance de la formation professionnelle des jeunes au secondaire et de la formation technique a défini l'école *orientante* comme « une école où une série d'activités concourent à faciliter l'orientation et l'information scolaire et professionnelle⁷⁴ ». Il a proposé plusieurs activités pour mettre en place ce type d'école, qui ont été reprises par le Groupe de travail sur la réforme du curriculum. Elles ont été nommées à la quatrième partie du présent document (page 25). Quant à la définition de l'école *orientante* de la Commission des États généraux sur l'éducation, elle se trouve également dans cette partie (page 24).

Le programme de soutien à l'école montréalaise présente l'école *orientante*, qui constitue l'une de ses mesures, comme « un concept intégrateur qui chapeaute le projet éducatif de l'école. L'orientation des élèves est une préoccupation de tous ceux et celles qui travaillent auprès des élèves, chacun selon ses fonctions⁷⁵ ».

Les objectifs du projet d'école *orientante* sont les suivants :

- Intégrer le concept d'école *orientante* au projet éducatif de l'école.
- Déterminer des orientations précises et les actualiser dans un plan d'action.
- Favoriser l'appropriation du concept par l'ensemble du personnel.
- Dégager des moyens concrets à offrir aux élèves.
- Agir auprès des parents tant pour les informer que pour les aider à accompagner leur enfant.
- Établir des liens avec les groupes socio-économiques environnants pour agir en concertation sur la démarche des jeunes⁷⁶.

73. *Miser sur l'orientation : donner un sens au projet éducatif*, p. 30.

74. *La formation professionnelle chez les jeunes : un défi à relever*, p. 44.

75. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Prendre le virage du succès. Soutenir l'école montréalaise*, Québec, 1998, p. 10.

76. *Ibid.*, p. 11.

Pour qu'une école soit considérée *orientante*, les éléments suivants devraient être intégrés à son projet éducatif :

- Le cheminement scolaire et professionnel de l'élève devient une véritable préoccupation institutionnelle, elle se traduit dans des orientations et s'actualise dans des moyens adaptés à l'âge de sa clientèle.
- L'élève est responsable de sa propre démarche, on lui fournit l'occasion de faire des liens entre ce qu'il est et ce qu'il veut faire, on met à sa disposition l'information pertinente dont il a besoin.

Tout le personnel adhère à cette vision et contribue concrètement à sa réalisation :

- La *direction de l'école* mobilise son personnel professionnel et enseignant pour définir le projet éducatif en termes d'école *orientante* ainsi que les moyens à mettre en place pour en favoriser la réussite.
- Les *professionnels*, en tant que spécialistes du processus d'orientation, sont en mesure de jouer un rôle de soutien et d'animation auprès des enseignants pour les aider à bien saisir la réalité du cheminement vocationnel des jeunes. Ils ont évidemment un rôle actif auprès de ceux-ci, particulièrement à compter de la troisième secondaire où le besoin de rencontres individuelles est plus manifeste.
- Les *enseignants* considèrent comme faisant partie de leur tâche éducative la préoccupation du développement vocationnel. Ils dispensent un enseignement orientant, c'est-à-dire un enseignement qui permet de faire des liens entre la matière enseignée et les débouchés sur le marché du travail, un enseignement qui permet également l'acquisition des habiletés et comportements requis dans le monde du travail.
- Les parents sont intégrés à la démarche et y participent selon leurs possibilités.
- Les groupes socio-économiques du milieu sont associés à la démarche d'orientation des jeunes⁷⁷.

Quant au plan individualisé de formation (PIF), un des moyens suggérés pour mettre en place une école *orientante*, il s'agit d'une démarche axée sur le rêve de carrière. Cette démarche, amorcée

77. Mado DESFORGES. *L'école orientante : du concept à la réalité*, Montréal, Table régionale de concertation secondaire/collégial de l'île de Montréal, 1998, p. 8.

dès la première secondaire, amène l'élève à réfléchir sur les différents métiers et professions tout en lui permettant d'acquérir des compétences transversales en matière d'autonomie et de prise de décision. Il s'agit en quelque sorte d'un portfolio où l'élève collige ses renseignements personnels et note ses rêves de carrière⁷⁸.

Les objectifs du PIF sont les suivants :

- Cultiver le rêve de carrière chez l'élève dès la première secondaire.
- Permettre l'apprentissage d'une démarche de prise de décision : l'interaction entre soi et son environnement.
- Favoriser l'autonomie de l'élève dans sa réflexion et sa recherche d'information ainsi que dans l'élaboration de son plan d'action⁷⁹.

L'école secondaire de Disraëli expérimente le concept d'école *orientante* depuis quelques années; elle a bénéficié d'une subvention du ministère de l'Éducation à cette fin. Son projet se fonde sur les bases théoriques du développement vocationnel. Ainsi, en première et en deuxième secondaire, l'équipe-école en charge du projet vise les objectifs d'exploration professionnelle et, en troisième secondaire, les objectifs de cristallisation. Ces objectifs se concrétisent à l'aide de deux principes de base : l'infusion et le partenariat. Par infusion, on entend « le jumelage des objectifs d'apprentissage et d'orientation⁸⁰ ». Plus précisément, « l'infusion demande qu'à travers les activités éducatives, l'élève soit amené à se connaître, à se tester, à découvrir son environnement, à prendre des décisions et à préparer sa carrière, par l'intégration de notions relatives au développement de carrière dans les programmes scolaires⁸¹ ». Quant au partenariat, il vise la concertation entre le personnel de l'école (enseignants et enseignantes, professionnels et professionnelles), les parents et les partenaires de la communauté⁸². L'école secondaire de Disraëli a formé un groupe de travail qui a comme objectif premier de « faire en sorte que diverses activités concertées soient offertes aux élèves afin de faciliter leur orientation et la

78. *Prendre le virage du succès. Soutenir l'école montréalaise*, p. 10.

79. *Ibid.*, p. 11

80. Jacques BEAUDET. « Notre expérience de l'école orientante », *L'orientation*, Mont-Royal, volume 11, numéro 3, 1999, p. 10.

81. ÉCOLE POLYVALENTE DE DISRAËLI. *Vers la construction d'une école orientante. Projet 1998-1999*, document de travail, Disraëli, 1998, p. 3.

82. *Ibid.*, p. 3.

transmission d'informations scolaires et professionnelles en vue de former des citoyens et des travailleurs responsables et autonomes, capables de s'adapter au monde du travail⁸³ ».

5.2 ESSAI DE DÉFINITION DU CONCEPT D'ÉCOLE *ORIENTANTE*

D'après la plupart des définitions présentées (celles de l'Ordre des conseillers et des conseillères d'orientation du Québec, du Groupe de travail sur la relance de la formation professionnelle des jeunes au secondaire et de la formation technique, de la Commission des États généraux sur l'éducation, du Groupe de travail sur la réforme du curriculum et des projets du programme de soutien à l'école montréalaise et de l'école secondaire de Disraëli), l'objectif principal de l'école *orientante* est de faciliter le cheminement vocationnel des élèves, c'est-à-dire leur développement personnel, social et professionnel, dans le but de favoriser leur insertion socioprofessionnelle. Une école *orientante* ne se substitue pas à l'élève au moment de la prise de décision mais l'aide à voir émerger les choix qui s'offrent à lui ou à elle et lui permet d'évaluer ses champs d'intérêt et ses aptitudes par une démarche d'orientation qui intègre tous les aspects de sa vie.

La plupart des conceptions existantes mettent en évidence qu'une école dite *orientante* intègre la mission d'orientation et ses moyens d'action dans son projet éducatif. Cette idée n'est pas nouvelle car, dès 1989, le Conseil supérieur de l'éducation recommandait que la démarche d'orientation devienne une véritable préoccupation d'établissement⁸⁴. De plus, à la Commission des États généraux sur l'éducation, les acteurs du milieu scolaire ont demandé que « la fonction d'orientation soit clairement reconnue comme partie intégrante de la mission éducative des établissements⁸⁵ ».

83. « Notre expérience de l'école orientante », *L'orientation*, p. 10.

84. *L'orientation scolaire et professionnelle : par delà les influences, un cheminement personnel*, p. 107.

85. *Exposé de la situation*, p. 29.

L'école *orientante* se caractérise également par son personnel engagé et conscient de la mission *orientante* de l'établissement. L'orientation y devient une préoccupation pour tous ceux et celles qui travaillent auprès des élèves et chacun et chacune y contribue selon ses possibilités.

La mise en place d'une école *orientante* exige du personnel non seulement un engagement à l'égard de la mission d'orientation de l'école, mais aussi une concertation dans le travail. « L'école *orientante* est un projet d'équipe auquel toute l'école doit adhérer afin qu'il ait des chances de succès et de continuité⁸⁶. » Elle exige également la participation de tous les partenaires⁸⁷.

Comme l'objectif principal de l'école *orientante* est de favoriser le développement vocationnel de ses élèves, elle leur offre des activités en ce sens, qui peuvent être scolaires. En effet, l'école *orientante* se soucie d'intégrer la préoccupation de l'information et de l'orientation scolaires et professionnelles dans les activités d'apprentissage. C'est ce que l'école secondaire de Disraëli a nommé l'infusion.

Parmi les moyens mis en place par l'école pour intégrer l'orientation dans les activités scolaires existe le plan individuel de formation. « Un tel plan veut mettre en relief l'orientation que vise tout le parcours scolaire et permettre à l'élève de cerner progressivement ses propres objectifs à cet égard et de déterminer la voie qui y conduit⁸⁸. » Le plan individuel de formation débute dès la première secondaire; il amène le ou la jeune à réfléchir sur les différents métiers et professions et l'aide à acquérir des compétences en matière d'autonomie et de prise de décision⁸⁹.

86. Louise LANDRY. « L'orientation à l'école et l'école orientante », *L'orientation*, Mont-Royal, volume 11, numéro 2, 1999, p. 5.

87. *L'école orientante : du concept à la réalité*, p. 15.

88. *Réaffirmer l'école*, p. 59.

89. *Prendre le virage du succès. Soutenir l'école montréalaise*, p. 10.

L'école *orientante* se préoccupe également d'offrir aux jeunes des activités parascolaires qui leur donneront des occasions de prendre conscience d'eux-mêmes ou d'elles-mêmes et du monde du travail, de se tester et de développer des compétences autres que celles acquises en classe. Comme l'a fait remarquer la Commission des États généraux sur l'éducation, l'orientation « se forge également par des contacts significatifs avec la réalité de divers milieux sociaux, avec des personnes qui exercent une activité professionnelle et par l'application graduelle de ses compétences à l'extérieur du milieu scolaire⁹⁰ ».

L'école *orientante* dispose de services d'orientation pour assister tant les élèves que leurs parents et le personnel dans leurs rôles respectifs par rapport au processus d'orientation. Auprès des enseignants et des enseignantes particulièrement, les conseillers et conseillères d'orientation, en tant que spécialistes, sont en mesure de jouer un rôle de soutien et d'animation pour les aider à bien saisir la réalité de la démarche d'orientation des jeunes⁹¹. Leur rôle peut également être essentiel dans l'élaboration du projet éducatif de l'école *orientante*⁹².

Plusieurs définitions font état de l'importance, pour l'école *orientante*, de mettre à contribution les parents dans la démarche d'orientation des jeunes. « Les ambitions transmises par les parents influencent les aspirations scolaires et professionnelles de leurs enfants, l'intérêt qu'ils manifestent envers leurs études et leurs performances, leur implication, leurs attentes et leurs perceptions contribuent à la formation de l'identité de leurs enfants et à sa transposition en termes professionnels⁹³. » Les parents jouent un rôle déterminant dans le processus d'orientation de leur enfant et c'est pourquoi ils et elles peuvent contribuer à la mise en œuvre de l'école *orientante*.

L'école *orientante*, en plus de viser la collaboration entre le personnel de l'école (direction, enseignants et enseignantes et professionnels et professionnelles) et les parents, cherche également à faire participer le milieu social, économique et communautaire. Cela lui permet

90. *Rénover notre système d'éducation : dix chantiers prioritaires*, p. 42.

91. *L'école orientante : du concept à la réalité*, p. 8.

92. « L'orientation à l'école et l'école orientante », *L'orientation*, p. 5.

93. *Miser sur l'orientation : donner un sens au projet éducatif*, p. 28.

d'intervenir de concert avec les groupes socioéconomiques du secteur par rapport à la démarche d'orientation des jeunes et elle favorise l'organisation d'activités parascolaires pour les élèves. L'importance d'une plus grande concertation entre les partenaires du milieu et aussi avec les organismes extérieurs a déjà été soulignée. En effet, dans une étude visant à découvrir les besoins des jeunes en matière d'éducation à la carrière, on proposait un engagement de tous les partenaires dans la préparation de ces jeunes au marché du travail⁹⁴. Les auteures de cette étude croient que des liens plus étroits entre les milieux de travail et les services d'orientation de l'école doivent être tissés. Le Conseil supérieur de l'éducation croit aussi qu'une « liaison plus étroite entre les agents scolaires et le monde du travail ne pourrait être que bénéfique au regard de la motivation des élèves, de la signification de leurs études et de leur démarche d'orientation⁹⁵ ».

En résumé, on peut affirmer qu'une école *orientante* est celle qui mentionne explicitement sa mission d'orientation dans son projet éducatif et qui se caractérise par son personnel engagé et sensibilisé par rapport à cette mission. Par l'organisation d'activités scolaires et parascolaires visant à l'amélioration de la maturité vocationnelle, l'école *orientante* devient un milieu de vie qui permet à un ou une jeune de prendre conscience de lui-même ou d'elle-même et du monde du travail, de tester ses compétences et d'en acquérir de nouvelles. Elle demande l'établissement d'un partenariat non seulement au sein de l'école, mais aussi avec ceux et celles qui jouent un rôle important dans le processus d'orientation des jeunes, c'est-à-dire les parents et les milieux social, économique et communautaire.

94. Pierrette DUPONT et Marcelle GINGRAS. « Les besoins des finissants et des finissantes en matière d'éducation à la carrière », *Les sciences de l'éducation pour l'ère nouvelle*, Paris, vol. 5/6, 1990, p. 82.

95. *L'orientation scolaire et professionnelle : par delà les influences, un cheminement personnel*, p. 107.

CONCLUSION

À ses débuts, la pratique de l'orientation scolaire et professionnelle s'appuyait principalement sur la concordance entre les caractéristiques d'une personne et celles d'une profession. Dans le contexte actuel du marché du travail, marqué par la précarité de l'emploi et par la formation continue, il n'est plus possible de s'en tenir à cette approche. Le besoin de se questionner sur son orientation scolaire et professionnelle revient périodiquement et il résulte en partie de ce contexte. Cette situation entraîne des exigences supplémentaires pour l'individu, qui doit faire des choix éclairés et appropriés plus souvent. C'est pourquoi l'orientation scolaire et professionnelle est toujours nécessaire.

Le marché de l'emploi a connu de profondes mutations depuis quelques années. Ces changements ont influé sur l'emploi, qui ne se caractérise plus par sa permanence, mais bien par sa précarité à cause de la montée du personnel contractuel et temporaire. La carrière n'est plus linéaire pour une proportion croissante de la population active; elle se définit maintenant par une série de passages entre la formation et l'emploi et aussi par la formation continue.

Les changements qui ont touché le marché de l'emploi ont eu des conséquences sur le système éducatif, qui a connu une multiplication, une diversification et une précision de ses programmes de formation. L'orientation scolaire et professionnelle, indispensable dans le contexte actuel pour aider les gens à faire des choix éclairés et appropriés, doit aller au-delà de la concordance entre les caractéristiques d'une personne et celles d'une profession. Elle l'aide maintenant à construire des compétences qui lui permettent de s'orienter dans un contexte d'incertitude et de s'adapter constamment à de nouvelles réalités.

Plusieurs moyens ont été mis en place dans le système scolaire depuis le rapport Parent, qui a reconnu l'importance de l'orientation scolaire et professionnelle. Des services d'information et d'orientation scolaires et professionnelles ont été mis en place et un cours d'éducation au choix de carrière a été élaboré. Toutefois, l'aide à l'orientation offerte dans les écoles secondaires ne semble pas répondre aux nombreux besoins des élèves. Ils et elles éprouvent toujours des

difficultés par rapport à leur choix de carrière et les manifestations de ces difficultés sont nombreuses (abandon avant l'obtention du diplôme, changement de programme au collégial, etc.). La difficulté des services d'information et d'orientation à répondre aux besoins des élèves est complexe et elle ne peut s'expliquer que par un seul facteur. Toutefois, certains éléments sont à considérer, que ce soit le manque de préparation de certains enseignants et enseignantes pour ce qui est de donner le cours d'éducation au choix de carrière ou la baisse importante du personnel des services complémentaires au cours des dernières années.

La réforme actuelle nous amène à redéfinir la place de l'orientation et de l'information offertes dans les écoles. Ces services apparaissent toujours nécessaires si on considère les recommandations de la Commission des États généraux sur l'éducation et du Groupe de travail sur la réforme du curriculum. En effet, ils ont recommandé que le soutien à l'orientation des élèves débute dès la première secondaire et que le cours d'éducation au choix de carrière soit remplacé par des activités d'information et d'orientation scolaires et parascolaires offertes par l'école. L'information et l'orientation scolaires et professionnelles se feraient de manière transversale et deviendraient la préoccupation de tous et toutes.

Les choix ministériels faits jusqu'à maintenant vont dans ce sens et confirment l'importance d'offrir aux jeunes des services d'information et d'orientation scolaires et professionnelles. Premièrement, l'école devra accorder une attention plus soutenue à l'orientation puisqu'elle a maintenant comme mission de «qualifier» ses élèves (*Énoncé de politique éducative*). Tout comme il a été recommandé, le soutien à l'orientation se fera de manière transversale, car l'orientation et l'entrepreneuriat font partie des domaines de vie privilégiés par le Programme des programmes. Malgré la disparition du cours d'éducation au choix de carrière, l'orientation fera toujours partie des activités scolaires. L'école disposera même d'une certaine marge de manœuvre par rapport au temps alloué à chaque matière, qui lui permettra d'organiser des activités d'information et d'orientation qui pourront être scolaires ou parascolaires. Ce seront principalement les enseignants et enseignantes libérés à la suite de l'abolition de leur cours qui seront en charge des activités d'orientation et d'information scolaires et professionnelles, en collaboration avec les autres enseignants et enseignantes et les conseillers et conseillères d'orientation. L'école bénéficiera également d'une certaine autonomie par rapport aux services

complémentaires et particuliers d'accompagnement de l'élève dans son parcours scolaire et aussi dans son orientation scolaire et professionnelle. Elle pourra approuver la mise en œuvre des programmes de ces services, ce qui lui permettra de s'assurer qu'ils répondent bien aux besoins de ses élèves.

Les choix ministériels entraînent de nombreux défis. Tout d'abord, la collaboration entre les conseillers et conseillères d'orientation, les enseignants et enseignantes du cours d'éducation au choix de carrière et les enseignants et enseignantes des autres matières ne fait pas nécessairement partie de la culture du milieu scolaire, ce qui peut rendre son implantation difficile. Ensuite, les activités parascolaires supposent également la mise en place d'un partenariat entre l'école et la communauté (ex. : centres de formation, entreprises), ce qui n'est pas non plus une tradition. De tels liens sont nécessaires, mais ils peuvent prendre beaucoup de temps à s'établir.

Quant à l'intégration de l'information et de l'orientation scolaires et professionnelles à l'intérieur du curriculum, elle représente aussi un défi d'autant plus complexe qu'une redéfinition complète des programmes s'inspirant de la notion de compétence est présentement en cours.

Le ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, M. François Legault, a annoncé des investissements dans le domaine de l'information et de l'orientation scolaires et professionnelles, ce qui soutiendra sûrement la réalisation des projets annoncés.

Finalement, il est intéressant de constater que les éléments qui définissent le concept d'école *orientante* sont liés à la conception de l'information et de l'orientation et à la place qu'on veut leur accorder dans le cadre de la réforme du système d'éducation. On recommande l'intégration de la mission d'orientation dans le projet éducatif de l'école, l'organisation d'activités scolaires ou parascolaires facilitant le développement vocationnel et que tous et toutes se préoccupent de l'information et de l'orientation des élèves. De plus, la collaboration de l'école avec les groupes socioéconomiques de la communauté est également privilégiée. Donc, le projet d'école *orientante*, présentement expérimenté dans 32 écoles de l'île de Montréal, pourra sûrement donner des indications précieuses quant aux conditions nécessaires à la mise en œuvre des choix ministériels relatifs à l'information et à l'orientation scolaires et professionnelles. D'ailleurs, « le

Ministère prévoit étendre le projet d'école orientante à tous les établissements d'enseignement, tout en continuant de porter une attention particulière aux milieux défavorisés⁹⁶ ».

96. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Engagement renouvelé en éducation : réinvestissement d'un milliard de dollars pour favoriser la réussite de tous les jeunes*, communiqué de presse, Québec, 15 mars 2000, p. 1.

BIBLIOGRAPHIE

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'INFORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE. *Éducation au choix de carrière : indissociable de la réussite éducative et de la formation professionnelle*, position de l'AQISEP au regard du document « Faire avancer l'école » de la ministre de l'Éducation du Québec, M^{me} Lucienne Robillard, Québec, 15 décembre 1993.

BEAUDET, Jacques. « Notre expérience de l'école orientante », *L'orientation*, Montréal, volume 11, numéro 3, 1999.

CHAREST, Diane. *La situation des jeunes non diplômés de l'école secondaire*, Québec, Direction de la recherche, ministère de l'Éducation, 1997.

COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR L'ÉDUCATION 1995-1996. *Exposé de la situation*, gouvernement du Québec, 1996.

COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR L'ÉDUCATION 1995-1996. *Rénover notre système d'éducation : dix chantiers prioritaires*, rapport final de la Commission des États généraux sur l'éducation, Québec, ministère de l'Éducation, 1996.

COMMISSION PROFESSIONNELLE DE L'ADAPTATION SCOLAIRE ET DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉLÈVES. *Rapport concernant l'organisation des services complémentaires aux élèves dans les commissions scolaires et l'inventaire des dossiers, des documents et des politiques émanant des services complémentaires aux élèves*, Association des cadres scolaires du Québec, mai 1996.

CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *Une cure de jeunesse pour l'enseignement collégial*, Québec, 1992.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Les enjeux majeurs des programmes d'études et des régimes pédagogiques*, Québec, 1999.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Les services complémentaires : des responsabilités à consolider*, Québec, 1998.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *L'insertion sociale et professionnelle, une responsabilité à partager*, Québec, 1997.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Rapport annuel 1988-1989 sur l'état et les besoins de l'éducation. L'orientation scolaire et professionnelle : par delà les influences, un cheminement personnel*, Québec, 1989.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Rapport annuel 1987-1988 sur l'état et les besoins de l'éducation. Le rapport Parent, vingt-cinq ans après*, Québec, 1988.

DESFORGES, Mado. *L'école orientante : du concept à la réalité*, Montréal, Table régionale de concertation secondaire/collégial de l'île de Montréal, 1998.

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA. *Comblant les lacunes dans les compétences. Susciter une sensibilisation aux carrières dans nos écoles*, Guide à l'intention des enseignants, des parents et des dirigeants d'entreprises et de la collectivité, Canada, 1997.

DUPONT, Pierrette, et Marcelle GINGRAS. « Les besoins des finissants et des finissantes en matière d'éducation à la carrière », *Les sciences de l'éducation pour l'ère nouvelle*, Paris, vol. 5/6, 1990.

ÉCOLE POLYVALENTE DE DISRAËLI. *Vers la construction d'une école orientante. Projet 1998-1999*, document de travail, Disraëli, 1998.

FALARDEAU, Isabelle. *Les changements de programme au collégial. Changer de cap sans perdre le Nord. Synthèse des résultats*, Québec, Direction générale de l'enseignement collégial, ministère de l'Éducation, 1992.

GAGNÉ, Normand, et Gilbert PERRON. *Les services d'orientation scolaire à l'école. Guide d'activités*, Québec, Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires, ministère de l'Éducation, 1987.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉFORME DU CURRICULUM. *Réaffirmer l'école*, rapport, Québec, ministère de l'Éducation, 1997.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RELANCE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES AU SECONDAIRE ET DE LA FORMATION TECHNIQUE. *La formation professionnelle chez les jeunes : un défi à relever*, Québec, rapport au ministre de l'Éducation, 1995.

LANDRY, Louise. « L'orientation à l'école et l'école orientante », *L'orientation*, Mont-Royal, volume 11, numéro 2, 1999.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Engagement renouvelé en éducation : réinvestissement d'un milliard de dollars pour favoriser la réussite de tous les jeunes*, communiqué de presse, Québec, 15 mars 2000.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Indicateurs de l'éducation*, Québec, 1999.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *La Loi sur l'instruction publique : orientations générales et responsabilités nouvelles*, Québec, Secteur de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire, version du 23 mars 1998.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *L'école, tout un programme. Énoncé de politique éducative*, Québec, 1997.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *L'orientation et l'information scolaires et professionnelles. Pour soutenir les élèves autrement que par l'enseignement de l'éducation au choix de carrière*, document de travail, 1997.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Prendre le virage du succès. Soutenir l'école montréalaise*, Québec, 1998.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Programme d'études secondaires. Éducation au choix de carrière. Information scolaire et professionnelle et connaissance du monde du travail. 1^{re} à 5^e secondaire*, Québec, 1981.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Programme des programmes*, document de travail, version préliminaire, Québec, Direction de la formation générale des jeunes, 1^{er} mars 2000.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Projet de Règles budgétaires pour l'année scolaire 2000-2001. Commissions scolaires*, projet soumis à la consultation des commissions scolaires en vertu de l'article 472 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), Québec, 2000.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*, Québec, version du 8 mars 2000.

ORDRE PROFESSIONNEL DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES D'ORIENTATION DU QUÉBEC. *Miser sur l'orientation : donner un sens au projet éducatif*, mémoire présenté à la Commission des États généraux sur l'éducation, Montréal, août 1995.

ORDRE PROFESSIONNEL DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES D'ORIENTATION DU QUÉBEC. *Une orientation adéquate : un préalable vers l'insertion, la formation et l'emploi*, mémoire présenté à la Commission des affaires sociales dans le cadre de la consultation publique sur la réforme de la sécurité du revenu, Montréal, mai 1997.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. *Choisir son avenir. Les jeunes et l'orientation professionnelle*, Paris, Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement, 1996.

OSIPOW, Samuel H., Itamar GATI et Mina KRAUSZ. « A Taxonomy of Difficulties in Career Decision Making », *Journal of Counseling Psychology*, vol. 43, n° 4, 1996.

QUÉBEC. *Régime pédagogique de l'enseignement secondaire*, Québec, Gazette officielle du Québec, décret 74-90, 24 janvier 1990, 122^e année, n^o 7.

PELLETIER, Denis, Raymonde BUJOLD et autres. *Pour une approche éducative en orientation*, Québec, Gaëtan Morin éditeur, 1984.

PELLETIER, Denis, et Clément MARQUIS. *Développement personnel et travail*, document de base, Québec, Télé-université, 1985.

VIOLETTE, Michèle. *La formation professionnelle au secondaire : une formation sans les jeunes? Enquête auprès d'élèves de trois groupes*, Québec, Direction de la recherche, ministère de l'Éducation, 1995.

2000-2009 : la décennie de l'éducation, notes pour l'allocution de M. François Legault à l'occasion de l'ouverture des travaux de la Commission parlementaire de l'éducation chargée d'étudier les crédits du ministère de l'Éducation pour 2000-2001, 14 avril 2000.

